



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr.
GENERAL

PNUE/CMS/Conf. 8.5
12 septembre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

HUITIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Nairobi, 20-25 novembre 2005
Point 9 (b) de l'ordre du jour

SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PARTIES (préparée par le Secrétariat en consultation avec le PNUE-WCMC)

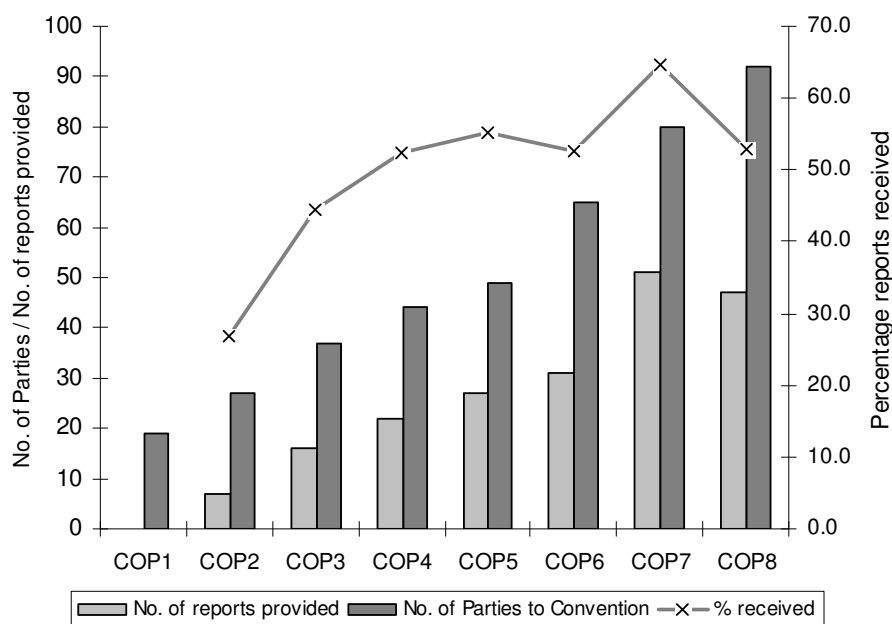
Antécédents

1. L'article VI, paragraphe 3, de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) impose aux Parties à cette Convention d'informer la Conférence des Parties (CdP) des mesures qu'elles prennent pour mettre en oeuvre les dispositions de ladite Convention pour les espèces listées aux Annexes I et II. Les rapports doivent être fournis au Secrétariat au moins six mois avant chaque session ordinaire de la Conférence.
2. Dans le cadre de la mise en oeuvre actuelle du Plan de gestion de l'information de la CMS (Résolution 6.5 - Le Cap, 1999), un modèle standardisé de Rapport national a été élaboré pour faciliter le processus de rapport et standardiser les informations fournies par les Parties pour permettre de les utiliser et de les analyser plus facilement.
3. Le modèle adopté par la Conférence des Parties à sa septième session a été utilisé à titre d'essai volontaire par la plupart des Parties qui ont présenté un Rapport national en 2002. Les réactions reçues et les enseignements tirés ont été mis à profit pour apporter les dernières améliorations à ce modèle standardisé et ces modifications ont été adoptées par le Comité permanent lors de sa 26ème réunion.
4. En préparation à l'élaboration de leurs Rapports nationaux, les Parties ont reçu les versions électroniques du modèle de Rapport national, auxquelles avaient été intégrées au préalable celles des informations fournies par elles en 2002 qui n'avaient probablement pas changé dans le but de simplifier et de minimiser l'effort de rédaction à déployer par les autorités nationales. Comme cela avait déjà été fait pour les rapports fournis en 2002, les Rapports nationaux reçus par les Parties en 2005 ont été intégrés au système de gestion de l'information de la CMS pour faciliter l'accès public et l'analyse thématique des informations.
5. La présente analyse fait la synthèse de la situation actuelle en ce qui concerne les rapports fournis par les Parties à la CdP 8 et la replace dans le contexte des rapports produits depuis 1988 (CdP 2). Pour les besoins de l'analyse des rapports fournis par la CdP 8, seuls les rapports reçus par le Secrétariat jusqu'à la date limite prolongée du 31 août 2005 ont été pris en compte.

Analyse

6. La figure 1 montre le nombre de Parties à la Convention et le nombre de rapports produits depuis la CdP2. Le pourcentage des rapports reçus a été calculé à l'exclusion des Parties qui ont rejoint la CMS (en prenant comme base la date de l'entrée en vigueur de la Convention) après la date limite officielle pour la soumission des rapports, six mois avant la CdP.

Figure 1: Nombre de Parties à la CMS et Rapports fournis depuis la CdP2



7. La figure 1 montre que le nombre de rapports fournis s'est considérablement accru depuis 1988. Cette hausse correspond largement au nombre croissant de Parties durant la même période. Le pourcentage des Parties qui ont fourni des rapports, toutefois, est resté relativement constant (autour de 50-55%) pour la CdP4, la CdP5 et la CdP6, mais a fait un bond à l'occasion de la CdP quand le modèle standardisé de rapport national a été introduit pour la première fois, et 65% des Parties à la Convention ont soumis un Rapport national.

8. Concernant les rapports fournis en préparation de la CdP8, au 31 août 2005, 47 du nombre total actuel des Parties, soit 92, ont fourni des Rapports nationaux, ce qui, à l'exception des trois Parties qui ont rejoint la Convention depuis mai 2005, équivaut à un taux de 53%, ce qui est bien inférieur au résultat obtenu pour la CdP7. **Nous escomptons toutefois que de nouveaux rapports seront soumis avant l'ouverture de la CdP le 20 novembre 2005.**

9. Sur les 47 rapports reçus actuellement pour la CdP8, cinq proviennent de Parties qui ont adhéré à la Convention depuis 2002 et 32 de Parties qui avaient aussi fourni des rapports à l'occasion de la CdP7. Néanmoins, on n'a toujours pas reçu de rapports pour la CdP8 de 19 Parties qui avaient émis des rapports pour la CdP7. Bien que 19 Parties atteignent actuellement un taux de 100% de soumission de rapport jusqu'à la CdP8 comprise (voir Annexe q), un total de 35 Parties a produit moins de 50% des rapports attendus. Seize de ces Parties n'ont jamais émis de Rapport national.

10. Le tableau 1 ventile par région les rapports produits. Bien qu'on note un certain nombre de changements entre les CdP, sur un plan général, le nombre de rapports rédigés par les Parties dans chaque région a augmenté entre la CdP2 et la CdP7. Néanmoins, dans les cinq régions, à part une seule, le nombre des rapports actuellement produits pour la CdP8 reste inférieur à celui pour la CdP7.

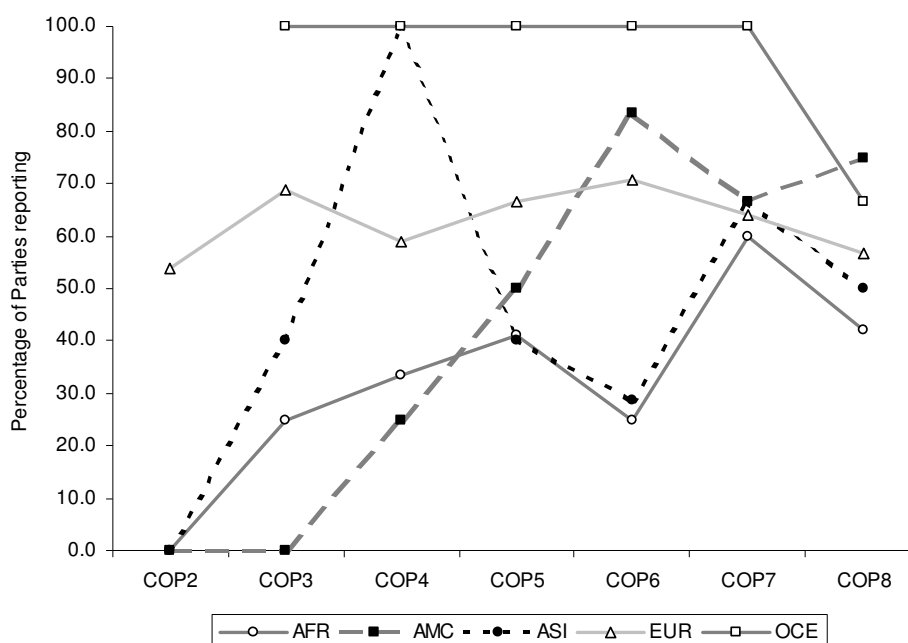
Tableau 1: Etat régional des Rapports nationaux produits par rapport au nombre de Parties au moment de chaque CdP.

	CdP2	CdP3	CdP4	CdP5	CdP6	CdP7	CdP8
Afrique	0 / 9	3 / 12	5 / 15	7 / 17	5 / 20	15 / 25	13 / 31
Amérique et Caraïbes	0 / 1	0 / 3	1 / 4	2 / 4	5 / 6	4 / 6	7 / 9
Asie	0 / 3	2 / 5	5 / 5	2 / 5	2 / 7	6 / 9	5 / 10
Europe	7 / 13	11 / 16	10 / 17	14 / 21	17 / 24	23 / 36	21 / 37
Océanie	0 / 0	0 / 0	1 / 1	2 / 2	2 / 2	3 / 3	2 / 3
Global	7 / 26	16 / 36	22 / 42	27 / 49	31 / 59	51 / 79	50 / 89

Note: les chiffres excluent les Parties qui ont rejoint la CMS après la date limite officielle de soumission des rapports.

11. Le recul du nombre de rapports fournis est même davantage perceptible quand on prend en compte l'accroissement du nombre des Parties à la Convention depuis 2002. La figure 2 montre le pourcentage des Parties dans chaque région qui émettent des rapports pour chaque CdP depuis 1988. Bien que la tendance globale varie dans chaque région, quatre des cinq régions accusent une baisse de la CdP7 à la CdP 8 dans le pourcentage des Parties émettant des rapports.

Figure 2: Taux de présentation de rapports par région.



Note: l'amplitude des fluctuations dépend partiellement du nombre des Parties dans chaque région (voir Tableau 1).

12. Il faut noter toutefois que 18 sur les 51 rapports produits pour la CdP7 (soit un tiers environ du total) ont été fournis soit pendant la session elle-même, soit après sa clôture, lorsque la CdP décida de prolonger la date limite à décembre 2002 pour permettre à davantage de Parties de produire leurs rapports. Dans ce sens, le nombre des rapports reçus avant la CdP8 (47 rapports) est considérablement plus élevé que ceux reçus à une date comparable pour la CdP7 (33 rapports), tant en termes relatifs qu'absolus. La ponctualité de la production des rapports pour la CdP8 s'est aussi notablement améliorée par rapport à la CdP7.

Conclusions

1. Les Rapports nationaux sont une précieuse source d'information pour toutes les Parties, et le moyen avec lequel la Convention peut évaluer son effectivité. L'introduction du modèle standardisé de rapports en 2002 pour la CdP7 semble avoir favorisé les améliorations au niveau de la fourniture des rapports. Bien que les améliorations observées en matière de ponctualité pour la CdP8 soient encourageantes, le nombre des rapports reçus reste inférieur au nombre total de rapports fournis pour la CdP7, les rapports reçus ne dépassant que légèrement la moitié des Parties actuelles. Néanmoins, si au moins les Parties qui avaient produit des rapports pour la CdP7, mais n'en ont toujours pas fourni en 2005, finissent par en fournir un, le taux de rapport pourrait alors approcher le taux sans précédent de 75%.
2. Etant donné le grand nombre de rapports reçus tardivement lors de la CdP7, il semblerait sage de prolonger aussi la date limite de soumission pour la présente session. Il convient toutefois de rappeler aux Parties l'importance de fournir leurs rapports en respectant la date limite indiquée à l'article VI, paragraphe 3 de la Convention. Le non-respect de cette clause empêche la session de la Conférence des Parties d'avoir accès en temps opportun à une réflexion adéquate sur les efforts déployés et les enseignements tirés par les Parties dans la mise en oeuvre de la Convention.
3. La mise à disposition de modèles remplis au préalable avec les informations récurrentes semble atteindre l'objectif d'encourager et de faciliter le nombre total de rapports produits à en juger par le nombre de rapports reçus à ce jour, en comparaison avec ceux reçus à un moment comparable pour la CdP7.
4. Permettre aux Parties de fournir leurs rapports électroniquement et ce à titre continu plutôt que dans un délai spécifique, peut faciliter le processus de rapport et permettre de garder à jour les informations disponibles. Il pourrait être utile toutefois d'obtenir des Parties un feedback supplémentaire sur cette idée ainsi que d'autres facteurs qui pourraient les aider à remplir leurs obligations de rapport.

Note: seule une synthèse a été effectuée pour les pays qui sont Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

Une synthèse a été effectuée pour chaque Etat Partie à la CMS (au 25 août 2005), y compris les Etats qui n'avaient pas encore soumis de rapport à cette date.

Annexe 1: Rapports nationaux produits par chaque Partie (état au 31 août 2005)

Partie	Prise d'effet	CdP2 (1988)	CdP3 (1991)	CdP4 (1994)	CdP5 (1997)	CdP6 (1999)	CdP7 (2002)	CdP8 (2005)
Afrique du Sud	01/12/1991	n/a	n/a	Y	Y	0	0	Y
Albanie	01/09/2001	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0	Y
Allemagne	01/10/1984	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Arabie saoudite	01/03/1991	n/a	0	Y	Y	0	0	Y
Argentine	01/01/1992	n/a	n/a	0	Y	Y	Y	Y
Australie	01/09/1991	n/a	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Autriche	01/07/2005	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	(n/a)
Belarus	01/09/2003	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Y
Belgique	01/10/1990	n/a	Y	Y	0	Y	Y	Y
Bénin	01/04/1986	0	0	Y	0	Y	Y	0
Bolivie	01/03/2003	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Y
Bulgarie	01/09/1999	n/a	n/a	n/a	n/a	(n/a)	Y	Y
Burkina Faso	01/01/1990	n/a	0	Y	0	0	Y	0
Cameroun	01/11/1983	0	0	0	Y	0	0	0
Chili	01/11/1983	0	0	0	0	Y	Y	0
Chypre	01/11/2001	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0	0
Communauté européenne	01/11/1983	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0
Congo	01/01/2000	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Y	Y
Congo, République démocratique du	01/09/1990	n/a	0	0	Y	Y	Y	Y
Côte d'Ivoire	01/07/2003	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Y
Croatie	01/10/2000	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Y	Y
Danemark	01/11/1983	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Djibouti	01/11/2004	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0
Egypte	01/11/1983	0	0	0	Y	Y	Y	0
Equateur	01/02/2004	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Y
Erythrée	01/02/2005	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Y
Espagne	01/05/1985	0	0	0	Y	Y	Y	Y
Finlande	01/01/1989	n/a	Y	0	0	Y	0	Y
France	01/07/1990	n/a	0	Y	Y	Y	0	0
Gambie	01/08/2001	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0	0
Géorgie	01/06/2000	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Y	Y
Ghana	01/04/1988	0	Y	0	0	0	0	0
Grèce	01/10/1999	n/a	n/a	n/a	n/a	(n/a)	0	0
Guinée	01/08/1993	n/a	n/a	Y	Y	0	Y	Y
Guinée-Bissau	01/09/1995	n/a	n/a	n/a	0	0	0	0
Hongrie	01/11/1983	0	0	0	Y	Y	Y	Y
Inde	01/11/1983	0	Y	Y	Y	0	0	0
Irlande	01/11/1983	Y	Y	0	0	0	Y	0
Israël	01/11/1983	0	Y	Y	0	Y	Y	Y
Italie	01/11/1983	0	0	0	0	0	Y	Y
Jamahiriya arabe libyenne	01/09/2002	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	(n/a)	0
Jordanie	01/03/2001	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Y	0
Kenya	01/05/1999	n/a	n/a	n/a	n/a	Y	Y	Y
Lettonie	01/07/1999	n/a	n/a	n/a	n/a	(n/a)	Y	Y
Liberia	01/12/2004	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0
Liechtenstein	01/11/1997	n/a	n/a	n/a	n/a	0	0	0
Lituanie	01/02/2002	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0	Y
Luxembourg	01/11/1983	0	Y	Y	Y	Y	0	0

Partie	Prise d'effet	CdP2 (1988)	CdP3 (1991)	CdP4 (1994)	CdP5 (1997)	CdP6 (1999)	CdP7 (2002)	CdP8 (2005)
Macédoine, ancienne République yougoslave de	01/11/1999	n/a	n/a	n/a	n/a	(n/a)	Y	Y
Mali	01/10/1987	0	0	0	Y	0	Y	Y
Malte	01/06/2001	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0	0
Maroc	01/11/1993	n/a	n/a	0	0	0	Y	Y
Maurice	01/06/2004	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0
Mauritanie	01/07/1998	n/a	n/a	n/a	n/a	0	0	0
Moldova, République de	01/04/2001	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Y	0
Monaco	01/06/1993	n/a	n/a	0	Y	0	Y	Y
Mongolie	01/11/1999	n/a	n/a	n/a	n/a	Y	Y	Y
Niger	01/11/1983	0	Y	Y	0	0	0	0
Nigeria	01/01/1987	0	0	0	0	0	0	Y
Norvège	01/08/1985	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0
Nouvelle Zélande	01/10/2000	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Y	Y
Ouganda	01/08/2000	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Y	0
Ouzbékistan	01/09/1998	n/a	n/a	n/a	n/a	0	Y	0
Pakistan	01/12/1987	0	0	Y	0	0	Y	Y
Panama	01/05/1989	n/a	0	0	Y	Y	0	Y
Paraguay	01/01/1999	n/a	n/a	n/a	n/a	Y	0	Y
Pays-Bas	01/11/1983	0	Y	Y	Y	Y	0	0
Pérou	01/06/1997	n/a	n/a	n/a	n/a	0	Y	Y
Philippines	01/02/1994	n/a	n/a	(n/a)	Y	Y	Y	0
Pologne	01/05/1996	n/a	n/a	n/a	0	0	Y	0
Portugal	01/11/1983	0	0	0	0	Y	Y	Y
Rép. arabe syrienne	01/06/2003	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0
République tchèque	01/05/1994	n/a	n/a	(n/a)	Y	Y	Y	Y
Roumanie	01/07/1998	n/a	n/a	n/a	n/a	Y	Y	0
Royaume Uni	01/10/1985	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Rwanda	01/06/2005	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	(n/a)
Sao Tomé et Príncipe	01/12/2001	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0	0
Sénégal	01/06/1988	(n/a)	0	0	Y	0	Y	Y
Seychelles	01/08/2005	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	(n/a)
Slovaquie	01/03/1995	n/a	n/a	n/a	Y	0	Y	0
Slovénie	01/02/1999	n/a	n/a	n/a	n/a	0	0	0
Somalie	01/02/1986	0	0	0	0	0	0	0
Sri Lanka	01/09/1990	n/a	0	Y	0	0	Y	Y
Suède	01/11/1983	Y	Y	Y	Y	Y	0	Y
Suisse	01/07/1995	n/a	n/a	n/a	0	Y	Y	Y
Tadjikistan	01/02/2001	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0	0
Tanzanie, Rép. Unie de	01/07/1999	n/a	n/a	n/a	n/a	(n/a)	Y	0
Tchad	01/09/1997	n/a	n/a	n/a	n/a	0	Y	Y
Togo	01/02/1996	n/a	n/a	n/a	0	Y	Y	Y
Tunisie	01/06/1987	0	Y	0	0	0	Y	Y
Ukraine	01/11/1999	n/a	n/a	n/a	n/a	(n/a)	0	Y
Uruguay	01/05/1990	n/a	0	Y	0	Y	Y	Y

Notes:

Y = rapport fourni;

0 = aucun rapport fourni;

n/a = non applicable (n'était pas Partie au moment de la CdP);

(n/a) = non applicable (Partie au moment de la CdP, mais l'a rejointe après la date limite de soumission des rapports).